

LE SERVICE COMMUNAL DES EAUX

En créant un budget unique du service de l'eau et de celui de l'assainissement à compter du 1er janvier 2013, le conseil municipal a confirmé sa volonté d'assurer en régie directe le service public des Eaux. La commune poursuit ainsi sa mission d'acheminer l'eau potable jusqu'au robinet du consommateur puis de collecter et de traiter les eaux usées et les eaux pluviales avant leur retour au milieu naturel. Elle est également en charge des relations avec le consommateur : informations, gestion des demandes, facturation.

Le service des Eaux comprend le prélèvement d'eau dans le milieu naturel, sa potabilisation et sa distribution mais également la collecte, le transport et le traitement des eaux usées ainsi que l'élimination ou la valorisation des boues produites lors des traitements.

L'EAU POTABLE

Après une année d'étude, le schéma d'alimentation en eau potable a été approuvé par le conseil municipal le 24 octobre 2012. Ce document détermine les zones desservies par le réseau de distribution, décrit les ouvrages de transport, de stockage et de traitement et prévoit un programme de travaux et d'amélioration.



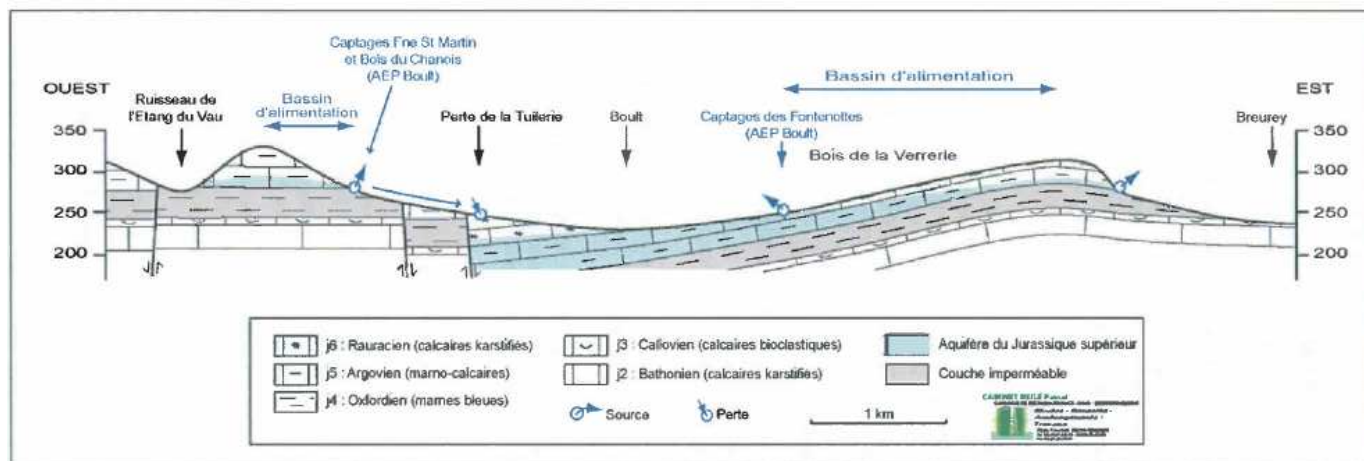
Les sources

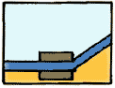
Les sources des Fontenottes, du bois du Chanois et de la Fontaine Saint Martin proviennent des formations calcaires de l'Argovien. Ces calcaires ne présentent pas de réseaux karstiques bien développés, les circulations souterraines sont à dominante fissurale. C'est le substratum des marnes imperméables de l'Oxfordien qui donne naissance à de nombreuses sources dans le secteur de Boult et également des communes voisines.

La commune est toujours alimentée par deux groupes de sources distinctes localisées sur deux versants opposés du ruisseau de la Tounolle : Les sources du Chanois alimentent gravitairement le bas service et les sources de Fontenottes alimentent, par une station de refoulement, le haut service.

L'ensemble des sources est dorénavant clôturé pour assurer une protection rapprochée. Les ouvrages ont tous été réhabilités.

Coupe hydrogéologique du secteur de BOULT





Le réseau de distribution

L'état du réseau de la commune (9.04 km) peut être qualifié de mauvais. Bien que les pertes aient été diminuées de moitié entre 2006 et 2010, le rendement reste toujours très faible avec une valeur de 40 %. Ce rendement a été porté à 50 % en 2011 par la poursuite de la réparation des fuites. La commune a été retenue en 2012 par l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'appel à candidature pour résorber les fuites. Cette démarche permettra d'atteindre un seuil acceptable pour la préservation de la ressource.

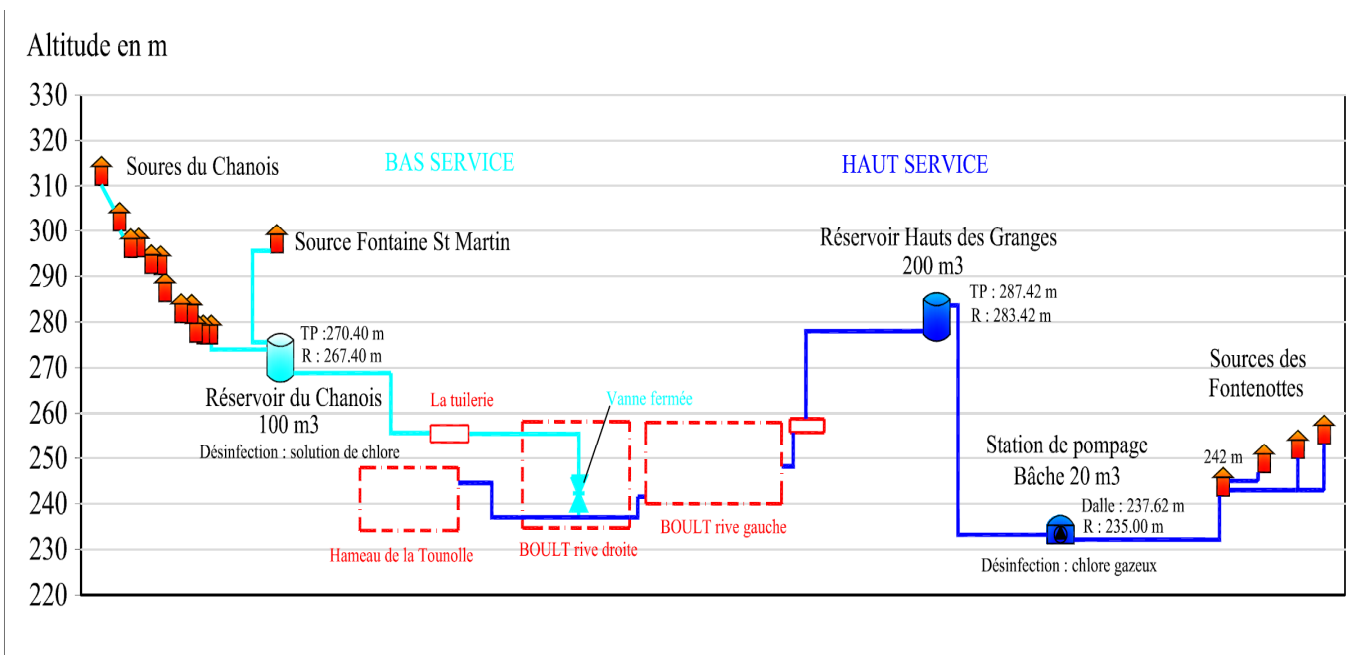
Les pressions dynamiques de distribution sur la commune sont relativement bonnes au niveau des points de mesures. L'essentiel des pressions de distribution est comprise entre 1,45 bars sur le secteur de la Tuilerie (1 maison d'habitation et un camping) et 5,2 bars rue de la mairie qui correspond au point bas du village pour la distribution du haut service.

Les cartes de vitesses d'écoulement dans les canalisations montrent que l'essentiel des réseaux des antennes ramifiées et non bouclées ont des diamètres surdimensionnés au regard des consommations d'eau actuelles. En revanche, la conduite principale de distribution, véritable colonne « vertébrale » du réseau apparaît bien dimensionnée avec des vitesses qui varient entre 0,1 et 0,2 m/s. Les réseaux actuels ont donc des capacités hydrauliques suffisantes pour faire face aux pointes de consommations actuelles.

Les temps de séjours dans les canalisations de distribution de la commune varient de 37 heures sur les conduites d'alimentations principales à 157 heures pour certaines antennes (salle des lavières, extrémité de la route de Voray et de la rue de France). Ils s'amélioreront avec la construction du collège, en réalisant un bouclage entre la route de Voray et le chemin de Breurey avec la nouvelle zone constructible aux Fasses et en réalisant une interconnexion entre le bas service et le haut service par la rue de France.

La commune a débuté un programme pluriannuel pour le remplacement des branchements en plomb. Le planning s'établit par rues. En 2012, il reste environ 82 branchements en plomb à remplacer. Au titre de l'exercice 2013, il est prévu de remplacer 34 branchements (route de Voray, rue de France et chemin du Petit Pont) pour lesquels un dossier de demande de subventions est déposé. Il resterait donc ensuite environ 48 branchements en plomb.

Schéma altimétrique du réseau d'adduction et de distribution

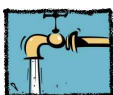


Les ouvrages

Le réservoir du haut des Granges (haut service), bien qu'en bon état général, présente une microfissure visible depuis l'extérieur avec de légers suintements d'eau par endroit. Après vidange et nettoyage du réservoir, un enduit hydrofuge pourrait être appliqué à l'intérieur de la cuve avec injection d'étanchement dans la fissure.

Le réservoir du Chanois (bas service) a été vidangé et désinfecté à l'automne. Ces deux réservoirs réclament une remise en état des gardes corps et des portes.

La station de traitement nécessite un nouvel abri pour accueillir la bouteille de chlore. L'établissement du diagnostic de la bâche de la station de pompage déterminera son état.



La qualité de l'eau

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé.

La qualité des eaux captées par la commune est contrôlée par groupe de points d'eau. Les analyses de première adduction ne révèlent pas d'anomalies. Les micropolluants et les pesticides de toutes les familles contrôlées se révèlent inférieurs aux seuils de détection pour chacun des points d'eau.

Les chroniques de contrôle sanitaire montrent, depuis 1997 une qualité bactériologique satisfaisante sur le réseau de distribution.

L'eau du bas service en 2011 a présenté une qualité microbiologique insuffisante qui a nécessité une interdiction temporaire de consommation. Les effets sanitaires liés à la pollution microbiologique de l'eau sont en général des pathologies de type gastro-entérique. L'eau peut présenter une odeur liée à un excès de désinfectant.

En dehors de cette période d'interdiction, l'eau était consommable en 2011.

L'eau du haut service en 2011 a présenté une qualité bactériologique et physico-chimique satisfaisante. Le bilan synthétique de la qualité de l'eau est joint en dernières pages



La ressource en eau

La ressource en eau de la commune est très largement suffisante pour subvenir à la demande actuelle. Le besoin en eau représente 14 % de la productivité des sources captées à l'étiage (875 m³/jour). Le débit des sources est également supérieur aux pointes de consommations journalières.

Le bilan besoin-ressource en période d'étiage pour subvenir aux consommations futures (extension liée au PLU, collège, gymnase, centre nautique) reste également excédentaire en prenant un volume de fuite journalier identique au volume actuel.

Le prélèvement atteint ainsi 92 % du volume journalier maximum autorisé et 82 % du débit de pointe autorisé.

Le fonctionnement du service eau potable

Un carnet sanitaire par unité de distribution à destination du fontainier est mis en place au 1er janvier 2013 pour prévenir l'apparition d'une anomalie sur le réseau. Il définit différentes opérations de maintenance comme les fréquences d'inspection des captages, de l'entretien des ouvrages, de relevé des compteurs d'eau produite, d'analyse de la concentration en chlore dans l'eau en sortie de château d'eau.

Le maire présente également au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service. Ce document répond à une exigence de transparence sur le fonctionnement du service des eaux. Ce rapport est publié sur le site de la commune mais également sur le site de l'Observatoire national des services d'eaux et d'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Un règlement approuvé par le conseil municipal définit les conditions et modalités suivant lesquelles est accordé l'usage de l'eau potable du réseau de distribution (document consultable sur le site de la commune).

La tarification

Le conseil municipal a souhaité se conformer à la loi sur le régime de tarification de l'eau.

A compter de 2013, la tarification dégressive de l'eau par tranche est annulée. Le montant de la facture d'eau calculé en fonction du volume réellement consommé sera établi sur la base d'un tarif unique. Son principal objectif est d'offrir à tous les ménages une tarification plus juste, plus équitable.



Le passage du tarif dégressif au tarif unitaire permet de mieux tenir compte des objectifs de protection de la ressource, d'encourager les économies d'eau potable et la recherche de solutions de substitution (puits, recueil des eaux de pluie)

La nouvelle facture comprend un prix de l'abonnement (part fixe) qui inclut une partie des coûts supportés par le système de distribution à 10 € et un prix unique de l'eau à 0.84 € / m³.

Le prix de l'eau est de 0.91 € HT / m³ (anciennement 0.87 € HT/ m³).

Tous ceux qui utilisent de l'eau, et en altèrent la qualité et la disponibilité, paient des redevances à l'Agence de l'eau. Ces redevances sont redistribuées au profit premier des collectivités pour reconquérir le bon état des eaux.

La redevance pour pollution domestique est fixée à 0.28 € / m³. Le tarif applicable pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE, soit 120 m³/an, est de 1.19 € TTC / m³

Le programme des travaux

Le programme de travaux et d'amélioration présentent certains engagements que la commune devrait prendre pour les années ultérieures.

Il porte sur :

- L'amélioration du rendement. D'un montant estimé à 15 135 € HT, ces travaux de réparation des fuites sont programmés pour l'exercice 2013.
- L'amélioration du suivi des consommations et de la gestion des prélèvements. Elle est conditionnée à la pose de nouveaux compteurs de sectorisation et de robinets à flotteur pour un montant de 12 350 € HT.
- L'entretien et la rénovation du réservoir Haut des Granges. L'étanchement de la fissure après nettoyage est estimé à 6 250 € HT.
- le remplacement des branchements en plomb. Pour un coût moyen de remplacement de 2 500 € comprenant la partie publique, de même que le déplacement du compteur dans un regard incongelable en limite de propriété avec robinet d'arrêt et clapet anti-retour, ces travaux pour les 82 branchements restants sont estimés à 205 000 € HT.
- le renouvellement des réseaux : Bien que le remplacement des canalisations ne constitue pas une urgence à court terme, leur renouvellement doit être envisagé et programmé sur le long terme. Ce linéaire de canalisation représente environ 2820 mètres et comprend l'ensemble des branchements en plomb restants de la commune pour un montant de 752 125 € HT.
- l'amélioration du fonctionnement par une nouvelle interconnexion bas service – haut service par le Rue de France pour 14 400 € HT.
- la création d'un nouveau réservoir pour le haut service. En étant conditionnée uniquement à la réalisation des équipements publics envisagés sur la commune : collège, centre nautique, gymnase, cet ouvrage pourrait être créé à proximité de l'actuel, au point haut du relief selon une estimation de 265 000 € HT.

L'impact de l'ensemble des travaux et aménagements proposés représente une augmentation du prix de l'eau de 1,41 €/m³ en situation actuelle et de 0,95€/an si les ventes d'eau augmentent avec la construction de nouveaux équipements publics.



L'EAU USEE

Actuellement soumis pour modification à enquête publique, le zonage d'assainissement précise les secteurs où les habitations doivent se raccorder au réseau public et ceux où elles peuvent mettre en service un assainissement non collectif.

La Communauté de commune du pays riolais assure la compétence de l'assainissement non collectif.

Un règlement approuvé par le conseil municipal définit les conditions et modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux dans les réseaux d'assainissement collectif de la commune (document consultable sur le site de la commune).

Le réseau

Entre 2011 et 2012, le réseau d'assainissement, d'une longueur de 4200 m, a subi quelques travaux de réhabilitation pour réduire l'intrusion d'eau claire et a été étendu chemin du Cordonnet et chemin du Petit Pont pour une mise en conformité au schéma directeur d'assainissement.

La station d'épuration

Mise en service en octobre 2012, la nouvelle unité de traitement à biosdisque a une capacité de traitement de 800 habitants.

L'épuration des eaux, après décantage et digestion, consiste en un assemblage de plusieurs disques, réalisés en matériau composite, montés et solidement fixés sur un arbre. L'arbre est mis en rotation lente par un motoréducteur, avec une vitesse de 2 rotations par minute. Le Biosdisque est en partie immergé dans l'effluent à épurer, lui-même contenu dans un réservoir. Son mouvement rotatif le met alternativement en contact avec l'oxygène de l'air. Une flore bactérienne, nourrie par les microorganismes contenus dans l'effluent, se forme à la surface des disques.

Le document de présentation pour les portes ouvertes du 24 novembre est en ligne sur le site de la commune et rappelle l'historique, précise le principe de fonctionnement de la station et indique le coût d'investissement

La tarification.

L'ensemble de ces travaux est fixé à 560 913 €. Grâce aux aides des partenaires financiers (Agence de l'Eau, Etat, Conseil Général de Haute Saône), le coût à charge pour la commune est de 135 599 €.

La commune subventionnera le service des eaux afin que ce financement ne soit pas obtenu par emprunt.

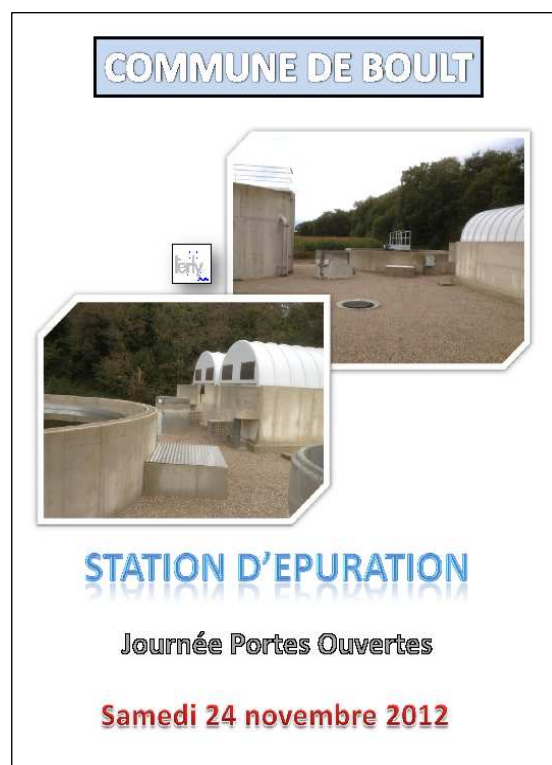
Le prix de l'eau assainie reste ainsi établi à 0.80 € HT le m³. La redevance pour modernisation des réseaux de l'Agence de l'Eau est fixée à 0.15 €. L'eau usée est donc facturée à 0.95 € TTC / m³

Qui est l'agence de l'Eau

L'Agence de l'eau est un établissement public qui perçoit des redevances pour pollution et pour prélèvement d'eau dans le milieu aquatique auprès de tous les usagers de l'eau, ménages (71.5%), collectivités (17%), industriels (7%), agriculteurs et pêcheurs (1.2%) ...

L'argent ainsi collecté est redistribué aux collectivités (82%), industriels, agriculteurs ou associations... pour financer des actions de préservations des milieux aquatiques : construction de stations d'épurations, protection de captages d'eau, renaturations de cours d'eau dégradés, protection des zones humides, réductions des rejets de produits toxiques...

L'agence met à disposition de tous des informations sur l'état et les usages de l'eau et des milieux aquatiques.



Contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un appareil de type adoucisseur ou purificateur d'eau, veillez à son bon entretien pour éviter une contamination microbiologique de l'eau et conservez un point d'eau non traitée pour la boisson et la préparation des aliments.



Dans les habitats anciens, vérifiez qu'il ne subsiste plus de canalisations en plomb. Dans le cas contraire, laissez couler l'eau quelques instants avant de la consommer et changez les canalisations dans les meilleurs délais.

Pour les eaux désinfectées au chlore, il est nécessaire de maintenir un taux de chlore résiduel. Si vous décelez un goût de chlore mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez le à votre distributeur (voir adresse facture).

Qualité 2011 de l'eau sur les unités de distribution		Réseau Chanois	Réseau Fontenottes
Bactériologie La présence de bactéries dans l'eau distribuée révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, du stockage ou du transport. Limite de qualité : absence de germe.	Nombre d'analyses réalisées : Nombre d'analyses non conformes :	5 1	8 0
Turbidité Une eau trouble induit des désagréments pour le consommateur et nuit à l'efficacité du traitement de désinfection. Référence de qualité : 2 NFU	Nombre d'analyses réalisées : Nombre d'analyses non conformes : Valeur maximale mesurée :	5 0 0,85	7 0 0.65
Nitrates L'emploi mal maîtrisé d'engrais et les rejets domestiques peuvent provoquer une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources. Limite de qualité : 50 mg/l	Nombre d'analyses réalisées : Nombre d'analyses non conformes : Concentration maximale : Concentration moyenne	1 0 0 0	3 0 0 0
Dureté La dureté représente le calcium et le magnésium, paramètres ne présentant pas de risque pour la santé et qui sont présents naturellement dans l'eau de la ressource. Référence de qualité : L'eau ne doit pas être agressive	Valeur maximale mesurée : Valeur moyenne mesurée : Nombre d'analyses réalisées	1 15,8 15,8	3 17.5 18
Pesticides La présence de pesticides dans les ressources résulte d'une contamination par les activités de protection des récoltes et de désherbage. Limite de qualité : 0,1 µg/l	Nombre d'analyses réalisées : Nombre d'analyses non conformes : Valeur maximale mesurée :	0 0	1 0
Conclusion et avis sanitaire Réseau Chanois : L'eau a présenté une qualité microbiologique insuffisante qui a nécessité une interdiction temporaire de consommation. Les effets sanitaires liés à la pollution microbiologique de l'eau sont en général des pathologies de type gastro-entérique. L'eau peut présenter une odeur liée à un excès de désinfectant. En dehors de cette période d'interdiction, l'eau était consommable en 2011. Réseau Fontenottes L'eau a présenté une qualité bactériologique et physico-chimique satisfaisante. En 2011, l'eau était consommable.			

Pour plus d'information...

Vous trouverez à votre disposition tous les résultats du contrôle sanitaire sur le site de la commune ou sur le portail national "eau potable" www.eaupotable.sante.gouv.fr